

PIECES A FOURNIR

POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE LICENCE/AUTORISATION HF, VHF, UHF et BLR.

1. Une Demande adressée au Directeur Général de L'ARPT;
2. Fiche de renseignements pour la licence dûment remplie, cachetée et signée (disponible sur le site www.arpt.gov.gn)
3. le Registre du commerce (RCCM) de la société ou l'agrément de l'ONG;
4. Copies de la facture et du reçu de paiement

NB : Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération. A cet effet, l'ARPT notifiera par écrit ou par voie électronique, les pièces ou informations complémentaires qui doivent lui être communiquées. La date de la demande prendra effet à compter du dépôt des compléments des dossiers.

FICHE DE RENSEIGNEMENT HF, VHF, UHF et BLR

1- IDENTIFICATION DU LIEU DE RECENSEMENT :

Ville/préfecture/Sous-Préfecture.....
Quartier/ Rue.....

2- IDENTIFICATION DU CLIENT :

Raison sociale ou nom et prénom (s).....
Adresse.....
Tel.....BP :.....
Responsable Administratif.....
Tel..... E-mail.....
Responsable Technique.....
Tel..... E-mail.....

3- IDENTIFICATION TECHNIQUE :

Bande de fréquence.....Nature technique du service :.....
Lieu d'implantation de la station(s).....
Nombre de postes.....Service envisagé.....
N° Licence.....Mode de transmission (duplex ou simplex)
Marque et type de l'émetteur.....
Puissance maximum(W).....Débit ou Largeur de bande.....
Fréquence(s) assignée(s).....
Distance à vol d'oiseau (km).....
Observations.....

Pour les radioamateurs

Test délai :

Début...../...../201

Fin...../...../201

Engagement du demandeur

Je soussigné(e) : Mr/Mme/Mlle..... en qualité

de.....déclare sur l'honneur que les informations fournies sur cette fiche sont exactes.

Fait à, le.....2017